

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2020.06.22_17**

Le vingt-deux juin deux mil vingt, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER - Lina BLANC - Natacha BLANC-GONNET - André CARRABIN - Florence CHATELIER - Michel CREMONE - Pascal DUMONT - Rémi FERRONT - Virginie GARDET - Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON - Maryline POINTET - François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusé(s) : *Thierry BINET (pouvoir Annette BELLANGER) - Corinne BUSALB (Pouvoir Virginie GARDET) – André CARRABIN (Pouvoir Marino PASQUALON) -Séverine GRAFF.*

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN

Date de convocation : le 16/06/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 18

Pour : 18

Abstentions :

Contre :

Rapporteur : *François RIEU.*

Date de convocation : le 16/06/2020

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents :

Votants :

Pour :

Abstentions :

Contre :

Objet : Décision modificative n°1

Rapporteur : *François RIEU*

Monsieur le Maire explique que de l'approbation du compte administratif 2019, compte tenu du déficit constaté en investissement et des restes à réalisés, révèle un besoin d'autofinancement pour le budget 2020, d'un montant de :

- 203 186.31 euros.

Il rappelle que le budget voté le 18 février 2020, prévoyait une affectation au compte 1068-Excédents de fonctionnement capitalisés, d'un montant de :

- 203 186.28 €uros.

Pour ces raisons, il est proposé d'augmenter à hauteur de 0.03 € l'article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés au budget primitif du chapitre 10, et de diminuer l'article 10226-taxe aménagement de 0.03 €, afin de régulariser cet écart.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R- 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €	- €	0.03 €
R-10226 Taxe d'aménagement	- €	- €	0.03 €	- €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.03 €	0.03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'approuver la décision modificative comme indiqué ci-dessus, sur le budget communal de l'exercice 2020,

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme,
 Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
 la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
 Et de la publication, le

A Grignon, le 22 juin 2020

Monsieur Le Maire,
 François RIEU.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20200622-20200622-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2020
 Affichage : 22/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation

